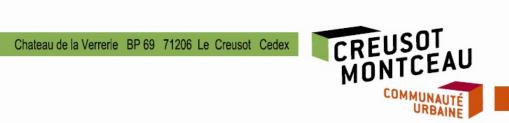
## Définition des zones PLUiH

l'hébergement touristique

UA : Zone centrale à forte densité
UAa : Zone centrale à forte densité présentant un caractère architectural
particulier
UAb : Zone de centre bourg historique dense
UE : Zone mixte pavillonaire, de collectifs, d'activités ou de centre boug
UEc : Zone pavillonaire des cités minières
UR : Zone de hameau soumise au règlement national d'urbanisme
UF : Zone de friche industrielle en mutation
UX : Zone d'activités industrielles, de service, de bureaux
UXa : Zone d'activités existantes en milieu résidentiel
UXh : Zone d'activités de service, de bureaux
UXz : Zone d'activités insuffisamment équipée
UY : Zone d'activités commerciales
AU : Zone d'urbanisation future
AUD : Zone d'urbanisation future différée
A : Zone agricole
Am : Zone maraîchère en îlots urbains
N : Zone naturelle protégée
Nd : Zone naturelle d'ancienne décharge
Ne : Zone naturelle dédiée aux centrales photovoltaïques
Nf : Zone de mise aux normes des activités existantes
Nj : Zone naturelle de jardins
Np : Zone d'emprise de l'aérodrome
Nx : Zone de carrière
NL : Zone naturelle de loisirs
NLu : Zone naturelle de loisirs liée aux parcs urbains
NLs : Zone naturelle de loisirs liée aux équipements sportifs et de loisirs
NLt : Zone naturelle de loisirs liée aux équipements touristiques
NLh : Zone naturelle de loisirs liée aux secteurs nécessitant de





## Plan Local d'Urbanisme Intercommunal Habitat (PLUiH)

Valant Schéma de Cohérence Territoriale

3-2-a Plan de zonage

Commune de MARMAGNE

Echelle: 1:11000

0 500 1 000 m

PLUi
Approuvé

Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant PLH et SCoT approuvé le : 18 juin 2020

Modification de droit commun approuvée le : 06 octobre 2022

La Vice-Présidente en charge de l'Urbanisme : Frédérique Lemoine

Communauté Urbaine Creusot Montceau

